République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 5 Avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Virginie BLUM

Etaient absents : Valérie DEJOUR (pouvoir à Fanny CHABRAN) - Olivier AIGLON (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Guy LHOPITAL (pouvoir à Frédérique BARNOUD)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-038

Objet de la délibération : Subventions 2024 aux associations, sociétés et organismes, et conventions afférentes

Madame la Maire présente les propositions étudiées en commission « Vivre ensemble ».
Il est rappelé que les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est souligné que la batterie fanfare n'a pas suffisamment explicité sa demande de subvention exceptionnelle pour les 80 ans de l'association, il ne sera donc pas donné suite favorable pour l'instant. Une rencontre sera organisée avec l'association, le souhait étant par ailleurs de travailler le partenariat avec la commune.

Une proposition est faite de porter de 22 à 23 € le montant par enfant, attribué aux associations des parents d'élèves des deux écoles.

La commission Vivre Ensemble, retravaillera la forme du dossier à compléter pour les demandes de subventions, et les conditions d'attribution. De même seront revues les conventions d'objectifs actuelles et celles qui pourraient être mises en place.

Les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau des associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, attribue les subventions 2024 suivantes :

Association	Subvention 2024	Mode de calcul et commentaires
Les amis de la bibliothèque d'YZERON	2400 €	Dépenses éligibles selon la convention Subvention annuelle (participation de l'ordre de 2 € par habitant)
L'Araire	800 €	Subvention annuelle
L'Araire	500 €	Subvention exceptionnelle (entretien et travaux de sécurisation)
La batterie fanfare	1200 €	Subvention annuelle

Associations des Parents d'élèves des deux écoles	à calculer en fonction des justificatifs	Plafond de 23,00 € par enfant (en fonction de justificatifs de sortie) Subvention annuelle
Association des familles (FADY)	250 €	Dépenses éligibles selon la convention d'objectifs (centre aéré, sorties annuelles, etc.)
Collectif La grenouille	500 €	Subvention annuelle
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Sapeurs-Pompiers	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)
Club Soleil d'Automne	1200 €	Subvention au titre des résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs)

DECIDE qu'un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2024 devra être fourni par chacun des bénéficiaires de subvention,

CHARGE Madame la Maire de procéder au versement des subventions qui seront imputées au compte 6574 du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 19 AVR. 2024
Publication ou notification du : 19 AVR. 2024
Publication site internet le : 19 AVR. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 12/04/2024